

Portant validation de l'avenant 1 au marché d'entretien des installations d'éclairage public

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la fin du marché le 31 juillet 2024,
Considérant qu'afin de garantir une meilleur remise en concurrence et une idéale applicabilité du nouveau marché, il convient de permettre son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Considérant, à ce titre, que le marché actuel doit être prolongé jusqu'au 3 novembre 2024, avec les modifications suivantes :

- Augmentation du montant de la maintenance annuelle de 10 400,44 € HT (10% du montant initial), permettant la prise en compte pour la période supplémentaire ;
- Augmentation du montant maximum des travaux sur bons de commande de la dernière année du contrat de 12 000 € HT, soit 10 % du montant total possible de la prestation.

DECIDE :

De valider l'avenant 1 au marché d'entretien des installations d'éclairage public 2022-2024 permettant sa prolongation jusqu'au 31 novembre 2024

signé électroniquement le 29/05/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

